Réf. Farde e-Assemblées : 2305636

N° OJ : 131

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Sports 2019.- Annulation du subside nominatif de 8.000,00 EUR à l'asbl Société Royale Union Nautique de Bruxelles (SRUNB).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117 ;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983 ;

Vu la liste des transferts reprenant les subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 11 mars 2019 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Supprimer le subside nominatif de 8.000,00 EUR octroyé à l'asbl Société Royale Union Nautique de Bruxelles pour l'organisation des « Vacances sportives 2019 » étant donné que l'asbl n'y a pas participé.

Article 2 : La dépense prévue sur l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019 est supprimée.

Annexes :